

LES CONSEILS !

ÉDUCATION

- « L'ABCD de l'égalité » offre des **outils** et des **ressources** pour aider à la prise de conscience des préjugés, dans et hors la classe, et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes⁽³⁾.
- Les parents**, ayant eux-même intégré certains **stéréotypes** par leur propre socialisation, reproduisent leurs apprentissages sur leurs enfants⁽²⁾. La répartition des tâches domestiques, le choix des jouets, des vêtements, des filières scolaires... participent au maintien des stéréotypes.

EMPLOI

- L'alinéa 3 de l'article L1142-1 du **Code du Travail** mentionne qu'il est interdit de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

POLITIQUE

- Même si la loi n°2000-493 du 6 juin 2000** tend à favoriser l'**égal accès** des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, **26,9% seulement** des députés français sont des femmes⁽⁴⁾. La **discrimination positive en faveur des femmes**, notamment en politique, **interroge des choix de société** : l'électeur choisit-il une femme pour ses qualités personnelles ou pour sa qualité de femme ?

DÉFENSEUR DES DROITS⁽⁵⁾

- Si vous vous estimez victime d'une discrimination**, vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits. L'auteur présumé de cette discrimination peut être une personne privée (un individu) ou publique (une association, une entreprise...).

CONTACT TÉLÉPHONIQUE

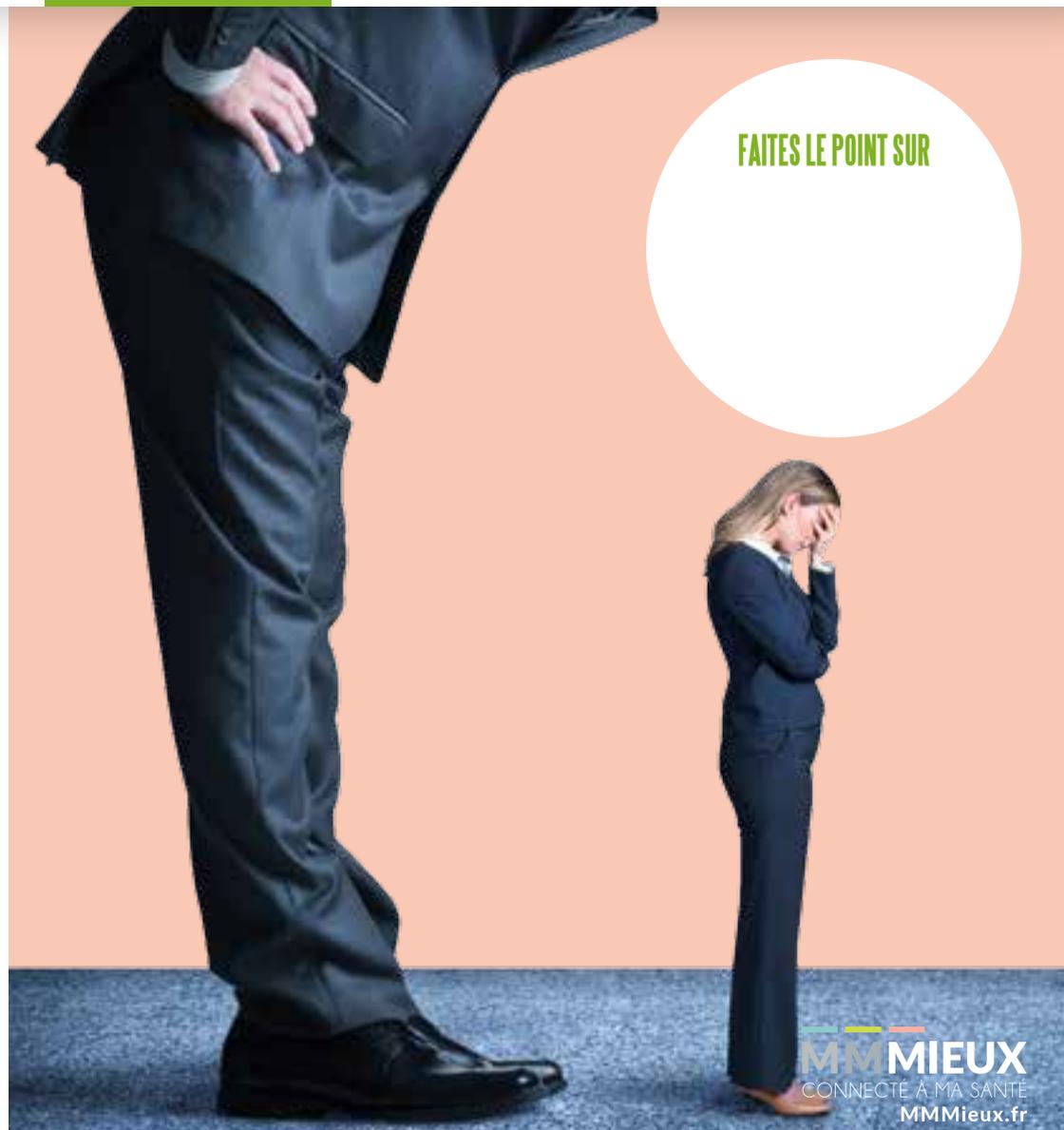
- « **Défenseur des Droits** » :
09 69 39 00 00 (coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

- ADOSEN propose des ressources pédagogiques sur l'égalité filles-garçons : adosen-sante.com**
- CANOPE propose des ressources pédagogiques sur l'égalité filles-garçons : reseau-canope.fr**
- Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes : familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr**
- Défenseur des Droits : defenseurdesdroits.fr**
- Dossiers et actualités : mmmieux.fr**

Contenu éditorial : Dir. Santé MGEN - Conception graphique : Dir. Com MGEN - Mémento Santé 44 - février 2017 - © Istock

FAITES LE POINT SUR



LES INÉGALITÉS HOMME FEMME

De quoi parle-t-on ?

Mixité à l'école, droit de vote des femmes... de nombreuses dispositions en faveur de l'égalité femme-homme ont été mises en œuvre tout au long du 20^e siècle⁽¹⁾. Malgré ces avancées historiques, les inégalités perdurent dans de nombreux domaines : éducation, emploi, politique, conditions de vie... et sont, en partie, dues à des stéréotypes de sexe⁽²⁾. En effet, « les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi, et très profondément, d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune »⁽³⁾.

Chiffres clés ⁽⁴⁾

Exemples d'inégalités en chiffres

	Femmes	Hommes
Part d'étudiants dans l'enseignement professionnel :		
- Mécanique, électricité, électronique	2%	98%
- Sanitaire et social	91%	9%
Part d'étudiants dans l'enseignement supérieur :		
- Ecoles paramédicales et sociales	84%	16%
- Formations d'ingénieurs	27%	73%
Part d'emplois dans des secteurs d'activité :		
- Construction	11,7%	88,3%
- Tertiaire	55,2%	44,8%
Taux d'activité et d'emploi :		
- Activité avec 3 enfants de moins de 3 ans	41,1%	93,8%
- Emploi à temps partiel	30,6%	7,2%
Ecart de salaires nets mensuels :		
- Secteur privé et semi-public	-19,2%	
- Secteur hospitalier public	-21,9%	
Part des élus locaux :		
- Maires	16%	84%
- Elus aux conseils municipaux	40,3%	59,7%
Part des élus dans les Conseils des entreprises du CAC 40 :		
- Présidence	6%	94%
- Membres	32%	68%
Part dans les fédérations sportives :		
- Praticants ayant une licence	36,8%	63,2%
- Présidence ou poste le plus élevé de la fédération sportive	12,5%	87,5%
Part dans les émissions d'information (hors TNT) :		
- Présentateur	70%	30%
- Personnalités invitées	20%	80%

ET VOUS ?

En fonction de notre construit social, de nos habitudes, de notre environnement, nous vivons tous des inégalités et portons des stéréotypes. Si vous êtes concerné(e), mettez une croix dans la case.

Exemples d'inégalités	Et vous ?
Vous connaissez davantage de femmes que d'hommes travaillant à temps partiel	<input type="checkbox"/>
Dans votre travail, à ancienneté et poste égal, il existe des écarts de salaire entre femmes et hommes	<input type="checkbox"/>
Vous connaissez des retraités dont la pension de l'homme est nettement supérieure à celle de sa femme	<input type="checkbox"/>
Votre maire est un homme	<input type="checkbox"/>

Exemples de stéréotypes	Et vous ?
A l'école, les filles sont meilleures dans les matières littéraires et les garçons dans les matières scientifiques	<input type="checkbox"/>
A la maison, les femmes doivent passer davantage de temps que les hommes dans les tâches domestiques	<input type="checkbox"/>
Dans les hôpitaux, les femmes font de meilleures infirmières que les hommes	<input type="checkbox"/>
Dans les crèches, les femmes s'occupent mieux des enfants que les hommes	<input type="checkbox"/>
Dans les familles nombreuses, il est normal que la femme ne travaille pas	<input type="checkbox"/>
Les hommes gèrent mieux les associations que les femmes	<input type="checkbox"/>

(1) Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (2017). Chronologie des dispositions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Site internet du Ministère
 (2) Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (2014). Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes
 (3) CANOPE (2017). Des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons. Site internet
 (4) Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (2015). L'Essentiel – Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
 (5) Défenseur des droits (2017). Site internet